RCS : PERPIGNAN
Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01627
Numéro SIREN : 824 391 585
Nom ou dénomination : ABATTOIR TRANSFRONTALIER CERDAGNE CAPCIR

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2023 sous le numéro de dépôt B2023/008713

Société ABATTOIR TRANSFRONTALIER CERDAGNE CAPCIR
66760 UR

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	20 134	19 060	1 074	4 344	-3 270	-75.28
	Autres immobilisations corporelles	4 555	234	4 321		4 321	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 495		5 495	5 495		
	Total II	30 184	19 294	10 890	9 839	1 051	10.68
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	107 769	5 174	102 595	90 680	11 915	13.14
	Autres créances	11 703		11 703	3 012	8 692	288.60
	Capital souscrit - appelé, non versé	14 240		14 240	14 240		
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	66 096		66 096	32 812	33 284	101.44
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	199 809	5 174	194 635	140 744	53 891	38.29
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	229 992	24 468	205 524	150 582	54 942	36.49

SARL Salvaza Audit Expertise Comptable
SAUDITEC
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
7 Av. Salvaza - Rue Chopin
11000 CARCASSONNE
Tel 04 68 47 61 63 - Fax 04 68 25 09 76
E-mail : eca.salvaza@saudit.fr
Siren 352 087 790 - APE 6920Z

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Société ABATTOIR TRANSFRONTALIER CERDAGNE CAPCIR
66760 UR

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 70 760)	85 000	85 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-31 212	-45 869	14 657	31.95
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	12 375	14 657	-2 282	-15.57
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	66 162	53 788	12 375	23.01
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	40 000		40 000	
	Provisions pour charges				
	Total III	40 000		40 000	
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	21 490	21 490		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 716	18 028	-313	-1.74
	Dettes fiscales et sociales	57 515	53 056	4 460	8.41
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 641	4 220	-1 579	-37.42
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	99 362	96 795	2 567	2.65
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	205 524	150 582	54 942	36.49
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	99 362	96 795		

SAUDITEC
ZA Salvaza - Rue Chaptal
11000 CARCASSONNE
Tél. 04 68 25 09 ..
E-mail : ..@sauditec.fr
Siret 347 867 ... - APE 6202A

Société ABATTOIR TRANSFRONTALIER CERDAGNE CAPCIR
66760 UR

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2021 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises		25 556	25 556	14 620	10 936	74.81
Production vendue de biens						
Production vendue de services	473 049		473 049	383 349	89 701	23.40
Chiffre d'affaires NET	473 049	25 556	498 605	397 968	100 637	25.29
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 933	1 015	1 918	188.95
Autres produits			0	0	-0	-5.41
Total des Produits d'exploitation (I)			501 538	398 984	102 555	25.70
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			18 928	10 377	8 550	82.39
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			154 339	130 853	23 486	17.95
Impôts, taxes et versements assimilés			17 618	13 562	4 057	29.91
Salaires et traitements			175 802	154 365	21 437	13.89
Charges sociales			73 829	72 070	1 759	2.44
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 504	4 027	-523	-12.99
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5 174		5 174	
Dotations aux provisions						
Autres charges			0	3	-3	-95.64
Total des Charges d'exploitation (II)			449 194	385 257	63 936	16.60
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			52 345	13 726	38 618	281.35
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

SAUDITEC

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

Société ABATTOIR TRANSFRONTALIER CERDAGNE CAPCIR
,66760 UR

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	52 345	13 726	38 618	281.35
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	30	991	-961	-96.97
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	30	991	-961	-96.97
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		60	-60	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	40 000		40 000	
Total VIII	40 000	60	39 940	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-39 970	931	-40 901	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	501 568	399 974	101 594	25.40
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	489 194	385 317	103 876	26.96
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	12 375	14 657	-2 282	-15.57

SARL Salvaza Audit Expertise Comptable
SAUDITEC
Societe d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
ZA Salvaza - Rue Chaptal
11000 CARCASSONNE
Tel 04 68 47 80 64 - Fax 04 68 25 00 [illegible]
E-mail ecal.sauditec@sauditec.fr
Siren 362 08[illegible]799 APE 6920Z

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

S.ARL Salvaza Audit Expertise Comptable
SAUDITEC
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Z.A. Salvaza - Rue Chaptal
11000 CARCASSONNE
Tel 04 68 47 81 81 - Fax 04 68 25 09 25
E-mail : carcassaudit@saudit.fr
Siren 382 087 799 - APE 6920Z

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Société ABATTOIR TRANSFRONTALIER CERDAGNE CAPCIR
66760 UR

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	20 962
Autres dettes	2 520
Total	23 482

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

SAPL Salva Audit et Conseil
SAUDIAFC
Société de révision comptable
27 Salvador Allende
66000 PERPIGNAN
Tel 04 68 [illegible]
E-mail [illegible]@saudiafc.fr
Siren [illegible]

Société ABATTOIR TRANSFRONTALIER CERDAGNE CAPCIR
66760 UR

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42820000 DETTES PROV./CONGES A PAY			14 598.24
31/12/2022 IE Provisions pour congés payés		14 598.24	
43820000 ORG.SOC. CH./CONGES PAYES			6 364.21
31/12/2022 IE Provisions pour congés payés		6 364.21	
46860000 DEB.ET CRED.DIV.CHARGES A			2 520.00
31/12/2022 IE CAC 2022		2 520.00	

SARL Sylvatec Audit Expertise Comptable
SAUDITEC
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Z.A. Sulvéza - Rue Chaptal
11000 CARCASSONNE
Tel. 04 68 47 61 [illegible] - Fax 04 68 25 09 25
E-mail : cca.sauditec@sauditec.fr
Siren 382 087 [illegible] - APE 6920Z

Société ABATTOIR TRANSFRONTALIER CERDAGNE CAPCIR
66760 UR

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'Inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68750000 DOT.PROV.RISQ.& CHAR.EXCP			40 000.00
31/12/2022 OD PROV RSIQUE HAUSSE ENERGIE	40 000.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77100000 PRODUITS EXCEPT./OP.			30.00
16/09/2022 CR DIFFERENCE REMISE CHQ 16/09/2		30.00	

SARL Salvaza Audit Expertise Comptable
SAUDITEC
Societe d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre
ZA Salvaza Rue Nadar
11000 CARCASSONNE
Tel 04 68 47 [illegible] Fax 04 [illegible]
E-mail [illegible]
Siren 382 [illegible] 00019 APE 6920Z

ABATTOIR TRANSFRONTALIER CERDAGNE CAPCIR

Société Coopérative d'Intérêt Collectif à Forme anonyme et conseil

Au capital de 85 000 Euros

Siège social : Route de Cami d'Ampradells

Abattoir Transfrontalier 66 760 UR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale des adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts constitutifs en date du 13 octobre 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Abattoir Transfrontalier Cerdagne Capcir relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants

et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A CARCASSONNE, le 12 juin 2023

SARL SALVAZA AUDIT EXPERTISE COMPTABLE
Représentée par Monsieur GIBRAT Michel
Commissaire aux Comptes

SARL Salvaza Audit Expertise Comptable
SAUDITEC
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Z.A. Salvaza - Rue Chaptal
11000 CARCASSONNE
Tél. 04 68 47 81 64 - Fax 04 68 25 09 25
E-mail : eca.sauditec@sauditec.fr
Siren 382 087 799 - APE 6920Z

ABATTOIR TRANSFRONTALIER CERDAGNE CAPCIR

Société Coopérative d'Intérêt Collectif à Forme anonyme et conseil

Au capital de 85 000 Euros

Siège social : Route de Cami d'Ampradells

Abattoir Transfrontalier 66 760 UR

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

SARL SALVAZA AUDIT EXPERTISE COMPTABLE

Rue Chaptal

Z.A. de Salvaza

11000 CARCASSONNE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

A l'Assemblée générale des adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions antérieurement approuvées et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice

Le syndicat Intercommunale de l'abattoir Cerdagne Capcir représenté par son Président Monsieur Marty Joseph a consenti le 27 janvier 2017 à l'Abattoir transfrontalier Cerdagne Capcir dont Monsieur Marty Joseph est également Administrateur, un bail commercial de 9 ans. Les loyers versés au titre de l'exercice s'élèvent à 12 500 euros.

Tel est mon rapport,

A CARCASSONNE, le 12 juin 2023

SARL Salvaza Audit Expertise Comptable
SAUDITEC
Société d'Expertise Comptable et du Commissariat aux Comptes
2 A Salvaza - Rue Chaptal
11000 CARCASSONNE
Tél 04 68 47 81 08 - Fax 04 68 25 09 25
E-mail : secr@sauditec.fr
Siren 382 087 799 APE 6920Z

SARL SALVAZA AUDIT EXPERTISE COMPTABLE
Représentée par Monsieur GIBRAT Michel
Commissaire aux Comptes

ABATTOIR TRANSFRONTALIER CERDAGNE CAPCIR
Société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme et conseil d'administration
au capital de 85 000 euros
Siège social : Route Cami d'Ampradells Abattoir Transfrontalier
66760 UR
824 391 585 RCS PERPIGNAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JUILLET 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 12 375,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12 375,00 euros
Absorption des pertes antérieures	12 375,00 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 juillet 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration
MARTY Joseph